

Eléments financiers

Commission permanente
du 27/03/2023

N° 47740

Dépense(s)

Réservation CP n°20031

Imputation

65-58-6568.63-0-P211

Centres sociaux

Montant crédits inscrits

181 500 €

Montant proposé ce jour

181 500 €

TOTAL

181 500 €

CMI00912 - 23 - CP DU 27/03/2023 - CENTRES SOCIAUX PARTICIPATION 2023

Commission permanente

Date du vote : 27-03-2023

Liste des dossiers inscrits dans la commission pour Vote

Objet :

Dossiers de l'édition

AID01906	23 - F - AFEL CHAPPELLE CHAUSSEE - CENTRE SOCIAL 2023
AID01907	23 - F - FAMILLES ACTIVES FOUGERES - CENTRE SOCIAL 2023
AID01908	23 - F - LA GUERCHE DE BRETAGNE - CENTRE SOCIAL 2023
AID01909	23 - F - L'OASIS (ex) MAISON CANTON LOUVIGNE DU DESERT - CENTRE SOCIAL 2023
AID01912	23 - F - BRUZ - CENTRE SOCIAL 2023
AID01913	23 - F - CC VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE - CENTRE SOCIAL 2023
AID01914	23 - F - L'INTER'VAL - PLELAN LEGRAND - CENTRE SOCIAL 2023
AID01915	23 - F - CONFLUENCE REDON - CENTRE SOCIAL 2023
AID01916	23 - F - ASSOCIATION RENNAISE DES CENTRES SOCIAUX ARCS 2023
AID01917	23 - F - AMIDS - CENTRE SOCIAL 2023
AID01918	23 - F - OJA ST JACQUES DE LA LANDE - CENTRE SOCIAL 2023
AID01919	23 - F - CENTRE DES MARAIS VERN SUR SEICHE - CENTRE SOCIAL 2023
AID01920	23 - F - CENTRE SOCIAL DE VITRE - 2023
AID01921	23 - F - CC COUESNON MARCHES DE BRETAGNE - CENTRE SOCIAL 2023
AID01922	23 - F - MJC GUIPRY-MESSAC -CENTRE SOCIAL 2023
AID01923	23 - F - FCSB - CENTRE SOCIAL 2023
AID01924	23 - F - GIP AGV35 - CENTRE SOCIAL 2023

Observation :

Nombre de dossiers 17

POLITIQUES D'INSERTION - Fonctionnement

IMPUTATION : 65 58 6568.63 0 P211

PROJET : INSERTION

Nature de la subvention :

ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE EN ILLE-ET-VILAINE 2023									
9 Rue François Tanguy Prigent 35000 RENNES ADV00947 - D3583466 - AID01924									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Accueil des gens du voyage en ille-et-vilaine	attribution d'une participation financière pour le centre social au titre de l'année 2023	FON : 457 529 € INV : 10 000 €		€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	
AS.FAMILLES ENFANTS, LOISIRS (AFEL) LA CHAPELLE CHAUSSEE 2023									
14, rue du Lavoir 35630 LA CHAPELLE CHAUSSEE ASP00208 - D35612 - AID01906									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - As.familles enfants, loisirs (afel) la chapelle chaussee	attribution d'une participation financière au titre de l'année 2023	FON : 8 250 €		€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	
ASSOCIATION CONFLUENCE - CENTRE SOCIAL 2023									
5 rue Guy Pabois 35600 REDON ASO00350 - D3561285 - AID01915									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Association confluence - centre social	attribution d'une participation financière au titre de l'année 2023	FON : 14 275 €		€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	
ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DU CENTRE SOCIAL DU PAYS DE LA GUERCHE DE BRETAGNE 2023									
23 Bis, avenue du Général Leclerc 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE ASO00262 - D3519519 - AID01908									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Association de gestion et	attribution d'une participation financière au titre de l'année 2023	FON : 40 351 €		€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	

 ASSOCIATION DE GESTION ET D'ANIMATION DU CENTRE SOCIAL DU PAYS DE LA GUERCHE DE BRETAGNE 2023									
ASO00262 - D3519519 - AID01908									
23 Bis, avenue du Général Leclerc 35130 LA GUERCHE DE BRETAGNE									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
	d'animation du centre social du pays de la guerche de bretagne								
 ASSOCIATION FAMILLES ACTIVES - CENTRE SOCIAL de FOUGERES 2023									
ASO00351 - D3528830 - AID01907									
1 BD DE GROSLAY 35300 FOUGERES									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Association familles actives - centre social de fougères	attribution d'une participation financière au titre de l'année 2023	FON : 78 133 €		€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	
 Association Malouine d'Insertion et de Développement Social 2023									
ASO00303 - D3545136 - AID01917									
52, rue Monsieur Vincent 35400 SAINT-MALO									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine		attribution d'une participation financière au titre de l'année 2023	FON : 157 772 €		€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	
 ASSOCIATION RENNAISE DES CENTRES SOCIAUX 2023									
ASO00339 - D3566375 - AID01916									
216 rue de Châtillon BP 20313 35203 RENNES Cédex 2									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Association rennaise des centres sociaux	attribution d'une participation financière au titre de l'année 2023	FON : 101 482 €		€	FORFAITAIRE	49 500,00 €	49 500,00 €	
 CC VALLONS DE HAUTE BRETAGNE COMMUNAUTE 2023									
SIC00329 - D35102826 - AID01913									
12 Rue Blaise Pascal BP 88051 35580 GUICHEN									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Cc vallons de haute bretagne communaute	attribution d'une participation financière au titre de l'année 2023	INV : 1 703 000 € FON : 134 304 €		€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	

 CENTRE DE LA LANDE (OJA) 2023 10 Rue François Mitterand 35136 SAINT JACQUES DE LA LANDE ASP00286 - D3539245 - AID01918									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Centre de la lande (oja)	attribution d'une participation financière au titre de l'année 2023	FON : 8 250 €		€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	
 CENTRE DES MARAIS VERN SUR SEICHE 2023 43 RUE DE CHATEAUBRIANT CENTRE SOCIO-CULTUREL 35770 VERN SUR SEICHE ASP00299 - D3540183 - AID01919									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Centre des marais vern sur seiche	attribution d'une participation financière au titre de l'année 2023	FON : 8 250 €		€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	
 CENTRE SOCIAL BRUZ 2023 ASO00780 - - AID01912									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Centre social bruz	participation financière au titre de l'année 2023			€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	
 CENTRE SOCIAL DE VITRE 2023 27 Rue Notre Dame BP 90246 35502 VITRE CEDEX ASP00702 - D3525271 - AID01920									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Centre social de vitre	attribution d'une participation financière au titre de l'année 2023	FON : 48 093 €		€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	
 CENTRE SOCIAL PAYS PLELAN LE GRAND - L'INTER'VAL 2023 4 rue du centre social 35380 PLELAN-LE-GRAND ACL00897 - D3546397 - AID01914									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Centre social pays plelan le grand - l'inter'val	attribution d'une participation financière au titre de l'année 2023	FON : 17 250 € INV : 6 000 €		€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	

 COUESNON - MARCHES DE BRETAGNE 2023									
<i>Parc d'Activités Coglais Saint Eustache SAINT ETIENNE EN COGLES 35460 MAEN ROCH</i> <i>SIC00332 - D35119009 - AID01921</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Couesnon - marches de bretagne	attribution d'une participation financière au titre de l'année 2023	FON : 55 341 € INV : 458 389 €		€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	
 FEDERATION DES CENTRES SOCIAUX ET SOCIOCULTURELS DE BRETAGNE FCSB 2023									
<i>3 RUE DE LA VOLGA 35200 RENNES</i> <i>ASO00654 - D3524891 - AID01923</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Federation des centres sociaux et socioculturels de bretagne fcsb	attribution d'une participation financière au titre de l'année 2023	FON : 8 250 €		€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	
 L'OASIS 2023									
<i>7, RUE D'ALSACE 35420 LOUVIGNE DU DESERT</i> <i>ASO00416 - D3527868 - AID01909</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - L'oasis	attribution d'une participation financière au titre de l'année 2023	FON : 11 550 €		€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	
 MJC GUIPRY-MESSAC- Espace socioculturel 2023									
<i>52 AVENUE DU PORT 35480 GUIPRY-MESSAC</i> <i>ADV00813 - D3599846 - AID01922</i>									
Localisation - DGF 2023	Intervenants	Objet de la demande	Subventions 2022	Quantité	Coût du projet	Dép. retenues	Subv. sollicitée	Subv. prévue	Décision
Departement ille et vilaine	<u>Mandataire</u> - Mjc guipry-messac- espace socioculturel	attribution d'une participation financière au titre de l'année 2023	FON : 14 750 €		€	FORFAITAIRE	8 250,00 €	8 250,00 €	

Total général :

		181 500,00 €	181 500,00 €	
--	--	---------------------	---------------------	--

Convention de partenariat entre le Département d'Ille et Vilaine et l'association Centre Social de Bruz 2023

Entre :

Le département d'Ille et Vilaine représenté par **Monsieur Jean-Luc Chenut**, Président du Conseil Départemental, est autorisé à signer la présente convention en vertu de la décision de la Commission permanente en date du 27 mars 2023, d'une part,

et

L'Association xxxxx dont le siège est situé, xxxxx, déclarée en préfecture sous le numéro xxx, et représentée par Monsieur xxxxx, son Président, d'autre part.

Il est arrêté et convenu ce qui suit :

Préambule :

Le Conseil Départemental d'Ille et Vilaine, conforté dans ses politiques de solidarités humaines et de solidarités territoriales par la loi NOTRe du 8 août 2015, a réaffirmé dans son projet de mandature 2016-2021 sa volonté de tout mettre en œuvre pour préserver les fils d'un tissu social fragilisé par les mécanismes d'exclusion à l'œuvre dans nos sociétés. Dans ce cadre, le Département d'Ille et Vilaine reconnaît le rôle et les missions des centres sociaux et de la Fédération des Centres sociaux et socioculturels de Bretagne (FCSB) dans la mise en œuvre de ses politiques départementales.

Les gestionnaires des centres sociaux, exercent sur leur territoire d'implantation, une fonction d'animation de la vie sociale, au moyen d'actions collectives et d'une offre de services aux familles. Ils accueillent et encouragent la participation directe des habitants dans le fonctionnement du centre social et appuie leurs initiatives dans une logique de développement social local.

Lieu privilégié d'expression et d'écoute des groupes sociaux, la vocation familiale et pluri générationnelle du centre social se traduit par une offre destinée à faciliter la vie quotidienne de chacun, à soutenir les relations, accompagner la vie familiale et parentale, favoriser les rencontres, les échanges et les actions de solidarité, renforcer les liens entre les générations, prévenir l'isolement social et lutter contre toutes formes de discriminations. Ainsi les centres sociaux contribuent à l'accès aux droits et aux services et participent à la lutte contre le non recours en partenariat avec de nombreux autres acteurs dont les agences départementales et les Centres Départementaux d'Action Sociale. Ces derniers accompagnent régulièrement des familles vers les centres sociaux.

Le projet fédéral de la FCSB 2017/2023

Lors de son **assemblée générale du 13 Mai 2017**, un **nouveau projet fédéral 2017/2023 a été adopté**, intégrant 3 orientations prioritaires :

- 1) renforcer la fonction ressource de la fédération, au bénéfice de ses adhérents
- 2) développer des chantiers thématiques en lien avec les réalités locales des structures adhérentes

3) développer la fédération régionale

L'objet de cette convention est de formaliser le partenariat avec les centres sociaux en lien avec la mise en œuvre du schéma départemental de l'Animation de la Vie Sociale, signé en novembre 2017 par la CAF, l'Etat, le Département, la MSA, l'association des maires ruraux Ile et Vilaine, les 4 fédérations de structures gestionnaires d'espaces de vie sociale (EVS) et de centres sociaux, les 3 Villes avec des quartiers prioritaires de la politique de la Ville (Rennes, Saint Malo, Redon). Ce schéma 2017-2020 est prolongé d'un an par avenant présenté en commission permanente du 23 mars 2021, le temps de préparer le nouveau schéma départemental de la vie des familles, fusion du schéma directeur de l'animation de la vie sociale et du schéma départemental des services aux familles.

Article 1 – Objet

Cette convention cadre a pour but de définir les modalités de participation du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine à la mise en œuvre du projet social des centres sociaux et plus spécifiquement dans le cadre du Programme Breillien d'Insertion 2018-2022.

En effet, en fonction de son projet social et de ses activités, chaque centre social peut faire appel à des financements des différents services des pôles à l'échelle départementale et/ou des agences départementales dans différents champs d'intervention : accueil petite enfance, soutien à la parentalité, actions jeunesse, insertion et lutte contre les exclusions, actions intergénérationnelles, équilibre territorial, démocratie participative, développement de l'économie sociale et solidaire...

Article 2 - Le contenu de la convention au titre de la lutte contre les exclusions.

La présente convention précise les modalités de participation du Département au titre de la politique de lutte contre les exclusions et en référence au Programme Breillien d'Insertion (PBI) 2018-2022.

Ainsi cette participation financière vise à soutenir les missions suivantes du centre social :

- Faciliter l'accès aux droits et aux services et participer à la lutte contre le non recours, en particulier l'impact du numérique dans les démarches d'accès aux droits,
- Contribuer au développement des actions collectives partenariales dans le champ de l'insertion sociale, la santé, la mobilité, la culture, les loisirs et la participation citoyenne, en complémentarité avec les professionnels de l'accompagnement des publics bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, ASS, AAH...). Lieu ouvert à tout public, le centre social peut faciliter l'intégration des personnes dans leur territoire, accompagner leur autonomie et faire émerger des solidarités entre les personnes et/ou les groupes.
- Contribuer au développement des compétences des habitants et des usagers, par le développement de la vie associative et la formation des bénévoles. Ainsi les habitants deviennent acteurs, y compris les personnes, en situation de vulnérabilités, et mobilisées dans un parcours d'insertion.
- Contribuer à l'expérimentation de nouvelles modalités de participation à la co-construction des politiques publiques pour renforcer la cohésion sociale (apprentissage de la prise de responsabilité, appui aux associations, temps de rencontres, comité d'usagers....)

Dans ce cadre, et en complément de la participation financière à l'échelle départementale, chaque gestionnaire de centre social peut solliciter, par ailleurs, des financements complémentaires, auprès des services vie sociale des agences départementales, pour des actions collectives locales et partenariales qui s'inscrivent dans les déclinaisons locales du Programme Breillien d'Insertion (PBI) ou le Fonds d'actions sociales territoriales (FAST).

Article 3 – Participation financière et modalités du versement

La présente convention est conclue pour une période d'un an. La participation annuelle sera versée en une seule fois. Son montant fera l'objet d'une décision en commission permanente. Pour l'année 2023, la subvention allouée s'élève à 8 250 €.

La dépense sera imputée sur le chapitre 65/51/6568.63 du budget départemental.

Les coordonnées bancaires de l'association sont les suivantes :

Code banque : xxxx

Code guichet :

Numéro de compte :

Clé RIB :

Domiciliation :

IBAN : xxxxxxxxxxxxxxxxxxxx

Numéro de SIRET : xxxxxxxxxxxx

Tout changement dans les coordonnées bancaires de l'association devra être signalé aux services du Département avant le versement de la subvention. Dans ce cas, un Relevé d'Identité Bancaire devra leur être transmis.

Article 5-Communication externe

Le gestionnaire valorisera, à l'occasion de ses actions de communication (plaquettes, interviews...) l'intervention du Département d'Ille-et-Vilaine.

Article 6 – Obligations

Le gestionnaire adressera chaque année son rapport d'activités ainsi que son rapport financier validé par le commissaire aux comptes à l'agence départementale correspondant à son territoire d'implantation.

Article 7 – Modification de la convention

Toute modification du contenu de la présente convention fera l'objet d'un avenant.

Article 8 –Durée de la convention – Résiliation

La présente convention est conclue pour une durée d'1 an, à compter de sa date de signature.

La présente convention sera résiliée de plein droit, sans préavis, ni indemnité en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

La convention sera résiliée de plein droit en cas de manquement de l'un ou l'autre des différents partenaires aux obligations souscrites dans celle-ci, dans un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Rennes, en deux exemplaires originaux, le

**Pour l'Association xxx,
Le Président de l'Association,**

**Pour le Département d'Ille et Vilaine
Le Président du Conseil Départemental**

Monsieur xxxx

Monsieur Jean-Luc Chenut